



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**  
République française – Liberté – Égalité – Fraternité  
**COMPTE RENDU DE SEANCE**

**COMMUNE DE MONTIGNY LE BRETONNEUX**  
**DEPARTEMENT DES YVELINES**

**Le Lundi 1<sup>er</sup> octobre 2012, à 19 heures**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le mardi 25 septembre 2012, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel LAUGIER, Maire

Étaient présents : Mme BLANC, M. OURGAUD, Mme AUBRIET (à partir du point 7), M. PAILLAS, Mme THAREAU, M. PLUYAUD, Mme PARENT, M. DAUVERGNE, Mme BASTONI (à partir du point 13), M. BOUSSARD, Mme TOUSSAINT, Mme RAMAIN, M. DREYSSE, Mme MAI QUOC (à partir du point 15), Mme VIENNA, M. CRETIN, Mme GARNIER, M. PLASSARD, M. DIANKA, M. HAREL, M. CACHIN, Mme LLOBET, M. ANADON, Mme DURAND-MASCART, Mme BORDEAU, Mme PETIT, M. MICHELIN, M. PEGUET, M. MANCEAU, Mme GRANDGAMBE, M. DÉJEAN,

Pouvoir : Mme AUBRIET jusqu'au point 6 (pouvoir M. LAUGIER)  
Mme BOUCHERLE pouvoir Mme BLANC  
M. JUNES pouvoir M. OURGAUD  
M. HOMONT pouvoir M. PLUYAUD  
M. GRATTEPANCHE pouvoir Mme THAREAU  
Mme ABHAY pouvoir M. CACHIN  
M. COLOMBANI pouvoir M. DREYSSE

Absents : Mme BASTONI jusqu'au point 12  
Mme MAI QUOC jusqu'au point 14  
M. PARMENTIER

Formant la majorité des membres en exercice

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Madame VIENNA est désignée pour remplir cette fonction.

**DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame Monique VIENNA

**ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 9 JUILLET 2012**

► Unanimité

## **INSCRIPTION DES QUESTIONS ORALES**

### **Question de Madame Lysiane PETIT**

Maintenant que la rentrée scolaire est effectuée nous aimerions savoir quels sont les projets concernant les locaux d'Albert Samain.

### **Question de Monsieur Jean-Yves PEGUET**

Dans le cadre de la définition des communautés de communes et d'agglomérations des Yvelines, certaines communes du territoire - dont Montigny - ont fait réaliser par un cabinet de conseil (KPMG) une étude sur l'intérêt potentiel d'un 'Grand Saint Quentin' élargi à plusieurs communes voisines.

Pouvez-vous nous faire un retour sur l'état d'avancement de cette étude et sur ses éventuelles conclusions ?

### **Question de Monsieur Jean-Luc MANCEAU**

La presse a mentionné récemment une possible arrivée du Paris St Germain sur la commune de Montigny.

Pouvez-vous nous en dire plus sur la candidature de Montigny/Saint-Quentin et sur la suite de la procédure ?

Quelles sont vos motivations pour accueillir cette activité ?

Je vous remercie par avance pour votre réponse.

## **DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

1. Numérisation des archives – demande de subvention (Mme Durand-Mascart)  
*Délibération n° 2012/65*

Le Conseil Municipal :

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général à hauteur de 50 % du montant hors taxes des travaux de numérisation.

Article 2 : Précise que le montant de la numérisation est inscrit au budget.

► Unanimité

## **FINANCES**

2. Régie de recette Vie des Quartiers (Jouvet) demande de remise gracieuse  
(M. Plassard)  
*Délibération n° 2012/66*

Le Conseil Municipal décide de valider la demande de remise gracieuse et la décharge de responsabilité du régisseur actuel du déficit constaté sur la régie de recettes Vie des Quartiers suite au vol des clés du coffre de la Maison de Quartiers Jouvet et de billets dans ce même coffre, effraction ayant eu lieu entre le 29/05 et le 28/06/2012.

► Unanimité

3. Décision modificative n° 1 – budget annexe des spectacles et du cinéma – exercice 2012 (Mme Aubriet)  
Délibération n° 2012/67

Le Conseil Municipal décide :

Article 1 :

D'ajuster les crédits en section de fonctionnement ainsi :

D/R	NATURE	FONCTIONNEMENT
<b>DEPENSES</b>	<b>6228 CHAPITRE 011</b>	<b>52 000.00</b>
	<b>023 VIREMENT A L'INVESTISSEMENT</b>	<b>22 000.00</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>74 000.00</b>
<b>RECETTES</b>	<b>706 CHAPITRE 70</b>	<b>36 000.00</b>
	<b>74 CHAPITRE 74</b>	<b>38 000.00</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>74 000.00</b>

Article 2 :

D'ajuster les crédits en section d'investissement ainsi :

D/R	NATURE	INVESTISSEMENT
<b>DEPENSES</b>	<b>2135 CHAPITRE 21</b>	<b>10 000.00</b>
	<b>2188 CHAPITRE 21</b>	<b>12 000.00</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>22 000.00</b>
<b>RECETTES</b>	<b>021 VIREMENT DU FONCTIONNEMENT</b>	<b>22 000.00</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>22 000.00</b>

► Unanimité des votants par 29 voix pour et 7 abstentions (Mme BORDEAU, Mme PETIT, M. MICHELIN, M. PEGUET, M.MANCEAU, Mme GRANDGAMBE, M. DÉJEAN)

4. Décision modificative n° 2 – budget Ville (Mme Aubriet)  
Délibération n° 2012/68

Le Conseil Municipal décide :

Article 1 :

D'ajuster les crédits en dépenses de fonctionnement ainsi :

- de retirer 38 000 € en dépenses de fonctionnement au compte 617 (chapitre 011)
- d'ajouter 38 000 € en dépenses de fonctionnement au compte 65738 (chapitre 65)

► Unanimité des votants par 29 voix pour et 7 abstentions (Mme BORDEAU, Mme PETIT, M. MICHELIN, M. PEGUET, M.MANCEAU, Mme GRANDGAMBE, M. DÉJEAN)

5. Mise en place du prélèvement automatique au Centre Aquatique du Lac  
(M. Pluyaud)  
Délibération n° 2012/69

Le Conseil Municipal décide :

Article 1

D'accepter la mise en œuvre d'un prélèvement automatique pour le paiement des abonnements annuels et semestriels proposés par le Centre Aquatique à compter d'octobre 2012.

Article 2

D'autoriser le Maire à engager toutes les démarches et à solliciter les autorisations nécessaires pour en assurer l'application.

Article 3

De préciser les conditions suivantes à la mise en place du prélèvement automatique de ces prestations :

- Les rejets de prélèvement feront l'objet d'une émission de titre de recettes
- Au-delà de 2 rejets consécutifs, le prélèvement automatique est supprimé et un titre de recettes sera émis du montant restant dû.

► Unanimité

**DIRECTION DE LA CULTURE**

6. Demande de droit de tirage – demande de subvention (M. Dauvergne)  
Délibération n° 2012/70

Le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter un droit de tirage auprès du Centre National de la Chanson, des Variétés et du Jazz (CNV), dans le cadre de l'aide automatique réservée aux entrepreneurs affiliés au CNV, et à signer tout document afférent.

► Unanimité

7. Accompagnement des personnes malvoyantes lors des spectacles de la saison culturelle (Mme Bastoni)  
Délibération n° 2012/71

Le Conseil Municipal décide d'instituer le principe de la gratuité pour le « souffleur d'images » accompagnant la personne non ou malvoyante aux spectacles de la saison culturelle (en dehors des concerts).

► Unanimité

## **EVENEMENTIEL-JUMELAGES**

8. Attribution d'une subvention au Groupe Vocal Imagine – concert à Kierspe  
(*Mme Romain*)  
*Délibération n° 2012/72*

Le Conseil Municipal décide :

### **Article 1 :**

De verser une subvention de 990 € à l'association Vocal Imagine.

### **Article 2 :**

Que les crédits correspondants sont prévus au budget 2012

► Unanimité

## **PETITE ENFANCE**

9. Prorogation convention PMI (*M. Dianka*)  
*Délibération n° 2012/73*

Le Conseil Municipal décide :

### **Article 1 :**

D'approuver les termes de l'avenant n° 3 proposé par le Département.

### **Article 2 :**

D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention avec le Département sur délégation de gestion des moyens administratifs en matière de protection et de promotion de la santé infantile.

► Unanimité

## **PREVENTION-SECURITE**

10. Adoption du procès-verbal électronique – demande de subvention (*M. Ourgaud*)  
*Délibération n° 2012/74*

Le Conseil Municipal

Article 1<sup>er</sup> : Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions (A.N.T.A.I.), représentée par Monsieur le Préfet des Yvelines,

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions nécessaires à la réalisation de cette opération auprès de l'A.N.T.A.I.

Article 3 : Précise que les recettes seront imputées au budget.

► Unanimité

11. Création d'une zone de stationnement payant « E » (M. Homont)  
*Délibération n° 2012/75*

Le Conseil Municipal :

Article 1 :

Décide la création d'une nouvelle zone de stationnement payant « E » qui intègre la rue des Coquelicots et le boulevard d'Alembert.

Article 2 :

Fixe la durée et le tarif du stationnement selon les modalités de la zone B.

Article 3 :

Délivre aux riverains de ces deux rues, sur présentation de justificatifs, un abonnement annuel « résidents » dont le tarif sera fixé par arrêté du maire.

Article 4 :

Indique que les tarifs seront fixés par arrêté du Maire.

► Unanimité

### **SCOLAIRE-PERISCOLAIRE**

12. Ouverture d'une nouvelle école maternelle dans le quartier du Pas du Lac -  
Dénomination (Mme Parent)  
*Délibération n° 2012/76*

Le Conseil Municipal décide d'attribuer aux nouveaux locaux de l'école maternelle située au quartier du Pas du Lac la dénomination d'école maternelle « Les Sorbiers »

► Unanimité

13. Création d'un Pôle Sciences (M. Cachin)  
*Délibération n° 2012/77*

Le Conseil Municipal décide :

Article 1er : de créer un Pôle sciences destiné à la découverte des activités scientifiques par les publics scolaires du département.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'Education Nationale et l'Association Montigny Patrimoine gestionnaire du Relais Nature de la Ferme du Manet.

Article 3 : de modifier l'affectation d'une partie des locaux du groupe scolaire Alphonse Daudet sise 19 rue Auguste Rodin,

Article 4 : de dénommer cette structure : «Le Pôle Sciences »

► Unanimité des votants par 30 voix pour et 7 abstentions (*Mme BORDEAU, Mme PETIT, M. MICHELIN, M. PEGUET, M. MANCEAU, Mme GRANDGAMBE, M. DÉJEAN*)

14. Bilan expérimentation e-Learning – pour information (*Mme Blanc*)

Le dossier est retiré de l'ordre du jour.

## **SERVICE URBANISME-FONCIER**

15. Révision générale du POS – Arrêt du projet de PLU de Trappes – transmission pour avis à la Commune (*M. Crétin*)  
*Délibération n° 2012/78*

Le Conseil Municipal décide de donner un avis favorable au projet du PLU arrêté par le conseil communautaire le 28 juin 2012.

► Unanimité

16. Avis sur l'installation classée pour la protection de l'environnement - société Argan (*M. Crétin*)  
*Délibération n° 2012/79*

Le Conseil Municipal donne un avis favorable.

► Unanimité

17. Demande de cession de partie commune au sein de la résidence «Montigny Beauséjour » (*M. Boussard*)  
*Délibération n° 2012/80*

Le Conseil Municipal décide de donner un avis de principe favorable à la cession à la ville de la parcelle AK 45 en partie sous réserve que :

- le bien soit en bon état
- de découper la parcelle en excluant les espaces verts « privatisés » et les auvents des maisons.

► Unanimité

18. Demande de cession d'un terrain - rue Jean de La Fontaine (*M. Pluyaud*)  
*Délibération n° 2012/81*

Le Conseil Municipal décide **de refuser** d'engager la procédure pour céder aux futurs acquéreurs de la maison sise 2 rue Jean de la Fontaine la parcelle BD 125.

► Majorité des votants par 36 voix pour et 2 voix contre (*M. MICHELIN, Mme PETIT*)

19. Autorisation de dépôt d'une demande de permis de construire pour le déplacement de la fumière, de la création d'un box, d'un atelier et d'une sellerie au Poney Club (M. Harel)  
*Délibération n° 2012/82*

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de permis de construire avec les consultations des sous-commissions de l'accessibilité et de la sécurité au titre des établissements recevant du public.

► Unanimité

20. Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable pour l'isolation par l'extérieur et le ravalement d'un logement communal (M. Pluyaud)  
*Délibération n° 2012/83*

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer la déclaration préalable pour l'isolation par l'extérieur et le ravalement du logement sis 10 rue de l'Ancienne Mairie.

► Unanimité

## **SERVICES TECHNIQUES**

21. Convention de mise à disposition de moyens humains et de matériels relatifs à la propreté urbaine sur la voirie de la Communauté d'Agglomération pour les années 2012- 2013- 2014 (M. Pluyaud)  
*Délibération n° 2012/84*

Le Conseil Municipal décide

### Article 1 :

La délibération n° 2011-103 du 14 novembre 2011 est abrogée.

### Article 2 :

Autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention établie pour une durée de 3 ans du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2014.

### Article 3 :

Dit que la CASQY versera à la Commune en remboursement des frais de la mise à disposition :  
- 110 034 € par an, en lieu et place de 110 000.00 €

► Unanimité

22. Programme triennal 2012, 2013 et 2014 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie (M. Pluyaud)  
*Délibération n° 2012/85*

Le Conseil Municipal

### Article 1

Décide de solliciter du Conseil Général une subvention au titre d'un contrat départemental 2012 – 2013 –2014 sur les opérations dont les montants estimés sont les suivants :



- Sente des Rossignols 71 070.23 €HT  
(Revêtement stabilisé à remplacer par un revêtement bitumineux accessible PMR, piétons, vélos)
- Square Chateaubriand 192 307.69 €HT  
(Réfection de voiries trottoir et chaussée + création de stationnement en périphérie du square)
- Rue Marcel Proust 37 625.42 €HT  
(Réfection de tapis de chaussée)
- Plateau surélevé 45 986.62 €HT  
(Sécurisation du carrefour avenue du Parc angle avenue des 3 peuples)

Le montant global de ces travaux s'élève à 346 989.96.00 €HT

Article 2

S'engage à :

- utiliser cette subvention pour financer ces travaux,
- financer la part de ces travaux non subventionnée,
- ne pas commencer les travaux avant notification de la décision du Département,
- assurer l'entretien et le fonctionnement des opérations une fois achevées

► Unanimité des votants par 36 voix pour et 2 abstentions (*Mme PETIT, M. MANCEAU*)

23. Convention de partenariat tripartite relative à la mise en place d'un service d'auto partage de véhicules électriques Twizy (*M. Pluyaud*)  
*Délibération n° 2012/86*

Le Conseil Municipal :

**Article 1 :**

Approuve la convention définitive relative à la mise en place du service « Twizy » et portant autorisation d'occupation du domaine communal.

**Article 2 :**

Autorise le Maire à signer cette convention tripartite définitive, entre Renault, la Communauté d'Agglomération et la Commune.

► Majorité des votants par 33 voix pour, 2 voix contre (*Mme BORDEAU, M. DEJEAN*), 3 abstentions (*M. MICHELIN, M. MANCEAU, Mme PETIT*)

24. Convention bipartite relative à la mise en place d'un service d'auto partage portant autorisation d'occupation du domaine communal (M. Pluyaud)  
*Délibération n° 2012/87*

**Article 1 :**

Approuve la convention relative à la mise en place du service « Twizy » et portant autorisation d'occupation du domaine communal.

**Article 2 :**

Autorise le Maire à signer cette convention bipartie définitive, entre Renault et la Commune.

► Majorité des votants par 33 voix pour, 2 voix contre (Mme BORDEAU, M. DEJEAN),  
3 abstentions (M. MICHELIN, M. MANCEAU, Mme PETIT)

25. Convention pour l'adhésion à un groupement de commandes en vue de l'établissement du plan de prévention du bruit dans l'environnement  
(M. Boussard)  
*Délibération n° 2012/88*

Le Conseil Municipal

**Article 1 :**

Adhère à un groupement de commandes pour la passation d'un marché relatif à l'établissement d'un PPBE sur l'ensemble des sept communes de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines,

**Article 2 :**

Désigne la commune de Guyancourt, représentée par son Maire, en tant que coordonnateur du groupement,

**Article 3 :**

Autorise le Maire à signer le projet de convention de groupement de commandes jointe à la présente délibération,

**Article 4 :**

Donne son accord au lancement de la procédure de mise en concurrence,

**Article 5 :**

Autorise Monsieur le Maire à désigner parmi la Commission d'Appel d'Offres municipale, un représentant à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes et son suppléant,

**Article 6 :**

Autorise le Maire à engager une dépense estimée à 20 000 €T.T.C soit 0,50 €TTC environ par habitant,

Article 7 :

Sollicite auprès du conseil régional d'Île-de-France une subvention au taux le plus élevé.

► Unanimité

**REPOSE AUX QUESTIONS ORALES**

**RECENSEMENT DES CONTRATS - MARCHES**

**AFFAIRES DIVERSES**

**LA SEANCE EST LEVEE A 20 H 35**

Le Maire soussigné constate que le compte rendu sommaire de la séance du lundi 1<sup>er</sup> octobre 2012, comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, a été affiché par extrait le lundi 8 octobre 2012, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire  
Vice-Président de la Communauté  
d'Agglomération

Michel LAUGIER